



Concours de pâtisseries du Conseil Municipal des Jeunes
pour les enfants et les jeunes accompagnés d'un parent.

RÈGLEMENT

L'inscription d'un enfant ou jeune au concours de pâtisserie du CMJ atteste qu'il a pris connaissance du règlement et qu'il l'accepte sans aucune restriction.

Article 1 : Objet du concours et organisation :

La commission Culture et fêtes du Conseil Municipal des Jeunes de la ville de Bègles organise un concours de pâtisseries ouvert aux enfants et jeunes âgés de 9 à 14 ans accompagnés d'un parent. Les objectifs sont les suivants :

- Valoriser les traditions culinaires
- Favoriser le lien enfants – parents

Site internet : www.mairie-begles.fr

Contact : Service Vie Associative et Citoyenne au 05.56.49.88.51 ou 07.64.74.68.08

Article 2 : Conditions de participation :

Le concours est ouvert aux enfants et jeunes Béglais-es âgés de 9 à 14 ans accompagnés d'un parent. Les candidat-es ne doivent pas être des professionnels de la restauration.

Article 3 : Modalités d'inscription – dépôt des candidatures :

Les inscriptions débuteront le **6 janvier 2025** et seront clôturées le **10 février 2025 à minuit**.

Chaque candidat-e enverra une recette bien à lui. Le dessert devra être beau, bon, original et réalisable (préparation, cuisson, décoration) dans un temps imparti de deux heures. Les élu-es du CMJ ont décidé d'imposer un ingrédient obligatoire **la fraise**.

Chaque participant-e indiquera la **liste complète des ingrédients (l'alcool est interdit) et du matériel utilisé ainsi que les différentes étapes de préparation et le nom de sa recette**.

La recette sera obligatoirement **accompagnée d'une photographie montrant le dessert**.

La qualité de la photographie ne sera pas prise en compte mais le jury ne goûtant pas la recette, la présentation sera, elle, prise en compte.

Les dossiers devront être retournés soit :

- Par courrier (le cachet de la poste faisant foi) :
Conseil Municipal des Jeunes
77 rue Calixte Camelle
33130 Bègles
- Par mail à l'adresse suivante : cmj@mairie-begles.fr

Au-delà de cette date, aucun dossier de candidature ne sera pris en compte. Tout dossier de candidature incomplet ou non accompagné de la photo de la recette réalisée sera rejeté sans que le CMJ n'ait à en informer l'intéressé-e.

Article 4 : Désignation des lauréats :

- **1^{re} phase de sélection :**

Le comité de lecture se réunira lors d'une commission avec l' élu délégué au Conseil Municipal des Jeunes pour sélectionner les 15 lauréat-es. Ces derniers pourront alors participer à la deuxième phase de sélection.

- **2^e phase de sélection :**

Les lauréat-es sélectionné-es seront invité-es à participer à la grande finale qui se déroulera **le samedi 14 juin 2025 à la cuisine pédagogique du centre social et culturel l'Estey** (Centre Jean Lurçat – 20, rue Pierre et Marie Curie à Bègles).

Les décisions du jury seront souveraines et sans appel.

Article 5 : Dénomination des gagnant-es :

Le jury est composé :

- De l' élu délégué au Conseil Municipal des Jeunes
- Du responsable de la cuisine centrale de Bègles ou son représentant
- Des représentants des élus du CMJ

Article 6 : Critères de sélection :

Les critères sont les suivants :

- Présentation du plat
- Originalité de la recette
- Faisabilité de la recette

Article 7 : Récompenses des gagnant-es :

Le concours récompensera les 15 demi-e finalistes qui recevront tous :

- Un livre de cuisine de recettes à quatre mains fait par le CMJ et l'ancien Conseil des Séniors de la ville de Bègles
- Un carnet du CMJ et des goodies de la ville

Les 3 lauréat-es recevront :

- 1^{er} : un cours de cuisine pour deux personnes (atelier des chefs) ;
- 2^e : un repas au **Bistrot solidaire de l'Estey**, pour une famille
- 3^e : une panoplie d'apprenti-e cuisinier-e

Le 1^{er} verra sa recette réalisée par la cuisine centrale et servie à l'ensemble des convives.

Article 8 : Gratuité du concours

La participation à **ce concours est gratuite.**

Article 9 : Protection des données personnelles

Les informations recueillies lors des inscriptions seront enregistrées dans un fichier informatisé développé par le service Vie Associative et Citoyenne de la Ville de Bègles dans le cadre de l'organisation de la manifestation « Concours de pâtisseries du CMJ ».

Elles seront conservées pendant la durée de l'événement et n'ont pas vocation à être réutilisées.

Conformément à la loi « informatique et libertés » (Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Service Communication de la Ville de Bègles ; Tél 05 56 49 88 88 - communication@mairie-begles.fr.